

ARGD2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La gestion et la préservation de l'information représentent un défi pour les organisations, tant publiques que privées, particulièrement en contexte de transition numérique.

Répondant à l'ambition de former des professionnel·les de l'information capables de relever un tel défi, le [Master de spécialisation en archivistique, gestion et droit des données](#) :

- forme les étudiant·es aux **fondements théoriques** de la sciences archivistique et à la **mise en Œuvre** de ses grandes missions

ARGD2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Maîtriser les **fondements théoriques** de la science archivistique et les **concepts fondamentaux**

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout·e diplômé·e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

ARGD2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera 2° précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à celui mentionné au littera 1° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

1° Le [Master de spécialisation en archivistique, gestion et droit des données](#) est accessible directement, sans complément de formation, aux étudiant-es titulaires des grades académiques suivants, délivrés en Communauté française ou en Communauté flamande de Belgique :

- Master en histoire
- Master en droit
- Master en sciences et technologies de l'information et de la communication

ou d'un grade académique de deuxième cycle (licence, master) correspondant à l'un des grades précités délivré en Communauté française, en vertu de dispositions qui le fixent, des 17.10.99 et du 12.04.2001 en Communauté flamande de Belgique.

Pour les titulaires de tout autre diplôme, belge ou étranger, l'admission se fait sur dossier ; pour autant que les étudiant-es puissent se prévaloir d'une expérience personnelle ou professionnelle et/ou de résultats académiques antérieurs jugés suffisants par la commission d'admission, en vertu d'une décision de cette dernière et aux conditions complémentaires qu'elle fixe, les étudiant-es titulaires cifiqes **escnn sc8i/7qT r**

Dans ce cas, l'admission au programme peut être subordonnée à l'inscription à certaines unités d'enseignement des programmes de

procédure d'évaluation (dossier VAE et entretien), le jury vérifie si les aptitudes et connaissances du ou de la candidat-e sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Pour plus de renseignements sur la procédure d'admission par valorisation des acquis de l'expérience (VAE) en Faculté de philosophie, arts et lettres : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/vae.html>.

Procédures d'admission et d'inscription

Toute demande d'admission, d'inscription ou de réinscription (d'un candidat belge ou international) doit être introduite en ligne auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain : <https://uclouvain.be/inscription>.

Dates limites pour introduire un dossier d'admission ou d'inscription : <https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/calendrier-inscriptions.html>

Les demandes de renseignements complémentaires concernant l'admission à ce programme de master sont à adresser à info-fial@uclouvain.be.

PÉDAGOGIE

Le master de spécialisation forme des professionnel·les de l'information capables d'intégrer ces dimensions fondamentales dans leurs stratégies et pratiques, par la mise en œuvre d'une pédagogie active et dynamique, portée par des acteurs et actrices académiques et des expert·es de terrain. Le programme vise à construire des bases théoriques et méthodologiques solides tout en développant des capacités d'analyse et d'action (résolution de cas concrets, immersion dans des situations professionnelles, séminaires pratiques...).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

GESTION ET CONTACTS

Présidente du jury : Prof. Aurore François (UCLouvain Louvain-la-Neuve)

Secrétaire du jury : Prof. Bérengère Piret (UCLouvain Saint-Louis Bruxelles)

3e membre du jury restreint : Prof. Cécile de Terwangne (UNamur)

Institutions partenaires

UCLouvain (institution référente) et UNamur

Gestion académique et secrétariat administratif

Secrétariat de l'École d'histoire, arts et cultures (EHAC)

Faculté de philosophie, arts et lettres - FIAL

Collège Érasme – Place Blaise Pascal, 1 bte L3.03.13

1348 Louvain-la-Neuve

secretariat-ehac@uclouvain.be

Tél: +32 (0)10 47 48 50

Gestion du programme

Entité

Entité de la structure

Dénomination

Faculté

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSH/FIAL/EHAC

Ecole d'histoire, arts et cultures ([EHAC](#))

Faculté de philosophie, arts et lettres ([FIAL](#))

Secteur des sciences humaines ([SSH](#))

EHAC

Place Cardinal Mercier 31 - bte L3.03.13

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: [+32 \(0\) 10 47 48 50](tel:+32210474850)

Responsable académique du programme: [Aurore François](#)

Personne(s) de contact

- Pour toute information complémentaire: info-fial@uclouvain.be